**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 2 JUILLET 2020 à 20h**

**-**

La réunion du conseil du 2 juillet s’est déroulée dans un climat de tension généré par la Maire qui, d’entrée, a dit bonjour à l’ensemble de la salle, sauf les conseillers de l’opposition et Catherine Delaittre et Stéphane Aviez venus nous soutenir et nous les en remercions.

**ORDRE du JOUR**

1. **Désignation du secrétaire de séance :**

M. BURNICHON

1. **Approbation du PV du 18 juin 2020 :**

A la majorité.

Nous avions demandé que figurent un point sur les questions de l’opposition et les réponses à apporter. Aucune réponse. La Maire n’arrête pas de nous dire qu’elle vient d’arriver et qu’elle n’a pas encore toutes les réponses…

Il s’agissait du dossier de la construction de l’école maternelle et les aides européennes demandées afin d’alléger la facture qui a doublé et du devenir de la maison achetée par la mairie, voisine des locaux de la police municipale et qui ne sert à rien.

Il s’agissait également de nous apporter des éclaircissements sur des questions budgétaires.

**AUCUN ELEMENT DE REPONSE APPORTE et beaucoup d’agressivité parce que nos questions ne sont pas les bienvenues.**

1. **Prime exceptionnelle police municipale :**

A la majorité.

Nous avons argumenté notre désaccord sur le fait que nous ne les avions pas vus réellement actifs pendant cette période d’une part, et d’autre part, que beaucoup de remontées négatives concernant leur comportement au quotidien, notamment une forme de non respect vis-à-vis des personnes arrêtées constatée régulièrement.

**Il nous a été demandé de nous en tenir aux questions, point. et d’arrêter de « divaguer »…**

**Nous avons insisté sur le fait qu’un conseiller municipal avait le droit, devoir et obligation de faire part des problèmes rencontrés par la population au conseil municipal.**

1. **Contrat d’engagement éducatif (animateurs) :**

A la majorité.

Février : 5 animateurs

Avril : 5 animateurs

Juillet : 9 animateurs

Août : 6 animateurs

Toussaint : 5 animateurs

Rémunérés comme suit :

42€/jour travaillé pour un titulaire du BAFA

39€/jour travaillé pour un animateur BAFA en cours

39€/jour travaillé pour un animateur sans qualification (minimum 18 ans)

Pour les camps pendant les vacances de juillet et août, les animateurs percevront 42€ par nuit passée.

La journée de préparation pour les centres d’été sera rémunérée.

**Ne disposant d’aucune information dans le dossier, nos questions ont été les suivantes :**

**Combien d’enfants ?**

**Quel coût global ?**

**Quel projet pédagogique et quels programmes ?**

**Quelles animations ?**

**Quel niveau général des animateurs (hors BAFA ou pas) ?**

**Quel cahier des charges rédigé avant embauche (la copie aurait dû être jointe).**

**La Maire nous a répondu que de toute façon elle avait déjà donné son accord et tout signé !!!**

(A signaler : aucune info sur les noms des animateurs retenus…).

1. **Encaissement chèque sinistre :**

A l’unanimité

Il s’agissait du remboursement de 2 chèques par Groupama pour sinistre sur candélabre rue Lucien Barbier.

1. **Remboursement caution location salle André Chauvin :**

A l’unanimité

Remboursement caution location salle en raison du Covid.

1. **Modification numérotation place Raymond Gourdain :**

A l’unanimité.

Il existe actuellement 2 numéros 132 bis pour 2 parcelles différentes. Il convient donc d’y remédier (avec plan annoté joint à la délibération).

1. **Jurés d’assise :**

A l’unanimité.

Daniel Lombard a participé au tirage au sort qui s’est déroulé correctement en notre présence.

1. **Modification membres élus du CCAS :**

A l’unanimité.

La délibération avait été votée le 18 juin mais il s’agissait de remplacer M. BUTIN par Mme PETIT-GAS.

Les membres sont : M. BURNICHON, Mme PETIT-GAS, Mme PEDOT et Mme DUCHENE.

1. **Commission d’appels d’offres :**

A l’unanimité.

3 titulaires + la Maire (MM. BUTIN, BERTRAND et PLUQUET)

3 suppléants : (MM. PRONNIER, DEMOLLIENS et Mme DUCHENE).

1. **Commission Plan Local d’Urbanisme :**

A l’unanimité.

6 élus + la Maire (MM. Champion, Bertrand, Demolliens, Mmes Petit-Gas, Niquet et M. PLUQUET.

1. **Correspondant Défense :**

A l’unanimité.

Mme la Maire.

1. **Création commissions consultatives :**

A l’unanimité.

**Communication, enfance, vie scolaire et périscolaire, sports, culture et vie associative :**

5 élus + la Maire (MM. Champion, Douay, Mmes Deregnaucourt, Cardon et M. PLUQUET).

**Finances, travaux, voiries, urbanisme et bâtiments :**

5 élus + la Maire (MM. Bertrand, Butin, Burnichon, Mme Pedot et M. PLUQUET).

**Social, environnement, fêtes et cérémonies, personnel :**

6 élus + la Maire (Mmes Petit-Gas, Niquet, Dieu, MM. Bertrand Rudy, Pronnier et Mme DUCHENE).

**Jardins communaux, l’accessibilité, sécurité :**

6 élus + la Maire (MM. Demolliens, Butin, Burnichon, Mmes Cardon, Lhéritier et M. LOMBARD.

**La Maire a précisé qu’elle ne serait pas toujours présente lors de ces commissions et qu’elle déléguerait aux adjoints.**

1. **Règlement intérieur conseil municipal :**

A la majorité.

**Nous avons insisté sur le fait qu’il existait un règlement intérieur type sur le site de l’Association des Maires de France et que le temps de parole pour les questions orales limité à 15 mn nous semblait anti-démocratique.**

**La Maire a décidé de clore le conseil municipal sans avoir ajouté « questions diverses » et elle nous a confirmé que, malgré notre demande, elle ne mettrait pas ce point à l’ordre du jour, nous avons posé quand même nos questions :**

* **Concernant le prix exhorbitant de plusieurs millions d’euros concernant la construction de l’école maternelle, au sujet duquel elle n’a toujours pas vu le dossier et répondu à nos questions depuis le 18 juin, nous lui avons donné les 4 aides européennes pour lesquelles la mairie aurait dû constituer 4 dossiers éligibles en commissions et suivre ces dossiers de très près auprès de la préfecture de la Somme, la Direccte et la Région (FSE, FNADT, DETR et DSIL). Elle peut encore rattraper les erreurs passées en divisant le dossier en 2 parties (expertise technique car l’architecte a déjà été choisi et il est trop tard pour apporter des financements et la partie construction qui peut encore bénéficier des aides à condition que la 1ère pierre ne soit pas posée).**

**La Maire et M. Champion qui ne semblent pas s’être inquiétés du suivi de ce dossier qui semble bâclé, sont dans l’embarras mais ne sont pas prêts à reculer la construction.**

**Nous avons insisté car, au vu de la fiscalité de la commune votée encore en 2020, cela devient insupportable pour les saleusiennes et saleusiens qui devront payer l’incompétence de leurs élus !!!**

* **Concernant la lettre d’info Saleux rédigée et éditée par la Maire, nous sommes revenus sur le paragraphe concernant « les déchets , c’est décidé j’arrête ! ».**

**Nous lui avons précisé que, plutôt de parler du compostage, nous aurions souhaité qu’elle nous parle des horaires d’accès à la benne à déchets verts !**

**En effet, il n’est pas admissible de fermer son accès à 17h et le dimanche pour les habitants qui travaillent et qui sont obligés d’utiliser les bennes de Salouel et Dury, au vu de la fiscalité payée à Saleux !!!**

**M. Champion estime que comme il y a des incivilités, les horaires sont très bien … et que les adjoints n’ont pas à passer derrière les habitants pour enlever les sacs plastiques…**

**Nous lui avons rétorqué que cela ne semblait pas poser problème aux municipalités de Salouel et Dury et que, vu les indemnités en augmentation par rapport à la mandature précédente, que la Maire et les adjoints s’octroyaient « au plafond », la municipalité de Saleux pouvait être au service de ses habitants et non le contraire !!!**

**Nous vous invitons à mettre des messages sur le site de la mairie et à porter la bonne parole.**

**D’autre part, Antoine PLUQUET, à la fin du conseil est allé voir la Maire pour lui demander pourquoi, non seulement elle ne supportait ni les questions, ni le dialogue avec ses élus mais aussi pourquoi elle refusait de nous donner accès aux documents administratifs de la commune alors qu’elle était obligée de le faire. Celle-ci, très agressive, lui a répondu QU’ELLE REFUSAIT CATEGORIQUEMENT DE LUI PARLER.**

**Vous trouverez ci-joint la demande écrite d’Antoine PLUQUET.**

**Nous avons donc saisi la CADA qui est une commission administrative qui fait respecter les droits de tous les citoyens à l’accès aux documents d’une commune et, d’autre part, au vu de l’agressivité grandissante à laquelle nous sommes confrontés, nous avons saisi le défenseur des droits.**

**Nous vous tiendrons informés des suites…**

**Pour info, un conseil municipal exceptionnel aura lieu vendredi 10 juillet afin de nommer les représentants de la commune qui participeront aux prochaines élections sénatoriales.**

**Ces représentants seront élus évidemment à la majorité…**

**BONNES VACANCES A TOUS**

**Et nous ne manquerons pas de vous réunir début septembre, date à laquelle nous officialiserons notre groupe de l’opposition et préparerons un tract pour informer la population, notamment sur la fiscalité de la commune…**

**Annie DUCHENE (0664629767)**

**Antoine PLUQUET (0630154969)**

**Daniel LOMBARD (0674119088)**